

CONVENTION

Partenaires des Ambassadeurs et Ambassadrices éco-rénovation du Parc naturel régional du Gâtinais français



Le déploiement de ce réseau traduit des priorités de la Charte du Parc.

Conformément à sa Charte 2011-2026, le Parc naturel régional du Gâtinais français a souhaité que son réseau d'ambassadeurs portant sur les matériaux biosourcés dans la rénovation du bâti soit en lien avec le territoire d'un point de vue :

- Culturel : maintien de la qualité paysagère et architecturale spécifique au Gâtinais français et préservation du patrimoine existant ;
- Environnemental : mise en œuvre de matériaux à énergie grise limitée, développement de savoir-faire en lien avec l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments ;
- Social : affirmation des compétences et qualification des entreprises et de leur personnel en lien avec l'utilisation de matériaux bio-sourcés, de la notion de complémentarité entre acteurs de la construction.

Pour ce faire, le Parc en concertation avec des professionnels du territoire¹, a validé l'expérimentation d'un réseau d'ambassadeurs proposant de rénover, renouveler et adapter l'ensemble des patrimoines bâtis du Parc aux enjeux du développement durable. Ainsi, ce réseau d'ambassadeurs :

- **Valorise l'utilisation de matériaux de construction biosourcés** (matériaux issus de la biomasse animale ou végétale ou du recyclage) et si possible de proximité (tel que le chanvre) ;
- **Rénove thermiquement le bâti.**

¹ Enquête réalisée en décembre 2021 auprès de 33 entreprises.

Cette approche permet d'affirmer un ensemble de techniques nouvelles, tout en restant vigilant à la préservation de techniques spécifiques aux paysages et au bâti du Gâtinais français : maisons rurales aux pierres meulières appareillées ou enduites à pierre vues, façade en rocailles, appuis béton, enduit d'angle et/ou plâtre, volets type persiennes...

Peuvent entrer dans le réseau, les entreprises du Parc qui souhaitent :

- affirmer leur savoir-faire et leur éthique ;
- être partenaires du Parc et bénéficier de son soutien technique ;

La charte des Ambassadeurs du Parc se veut fédératrice. Elle repose sur la mobilisation **de tous les acteurs du territoire désireux à leur manière et avec leurs réseaux, de contribuer aux objectifs** de neutralité carbone et d'économies d'énergie que s'est fixé le Parc naturel régional du Gâtinais français.

1- Modalités d'entrée

La décision de devenir partenaire du réseau des Ambassadeurs est volontaire. Le Parc se réserve toutefois le droit d'étudier la pertinence du partenariat en vue des objectifs et mission du réseau.

L'adhésion à la présente convention suppose **une acceptation préalable par les partenaires des principes d'engagements**. Leur non-respect entraînerait l'impossibilité d'être reconnu comme partenaire du réseau des Ambassadeurs éco-rénovation du territoire.

Une fois la convention signée et validée par le Parc, le futur membre pourra rejoindre le réseau des partenaires des Ambassadeurs éco-rénovation du Parc naturel régional du Gâtinais français et recevra également **une confirmation de son statut par lettre recommandée**. La présente convention engage le partenaire pour **5 ans**.

2- Modalités de sortie

L'engagement **peut être rompu à tout moment par l'une des parties**, par envoi d'un courrier recommandé à l'adresse postale indiquée ci-après.

Les partenaires du réseau Ambassadeurs du Parc naturel régional du Gâtinais français s'engagent à :

- Communiquer sur le réseau des Ambassadeurs du Parc : ses entreprises et artisans membres et leurs engagements ;

- Accompagner le Parc dans ses éventuelles actions d'animation du réseau (formations, évènement, points techniques ...) ;
- Informer le Parc et les membres de tout évènement pouvant s'inscrire dans les missions et engagements du réseau ;
- Répondre aux diverses sollicitations du Parc dans le cadre du réseau.

Le Parc naturel régional du Gâtinais français s'engage à :

- Associer les partenaires aux diverses mobilisations du réseau (formation, évènement, points techniques ...) ;
- Relayer les actions et informations des partenaires pouvant intéresser le réseau ;
- Fournir régulièrement une liste actualisée des membres du réseau ;
- Informer les partenaires de toute modification apportée à la charte des Ambassadeurs (en pièce-jointe) ;
- Répondre aux diverses sollicitations des partenaires en lien avec le réseau.

Entre

LE SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU PARC NATUREL REGIONAL DU GATINAIS FRANÇAIS

Dont le siège est situé au 20 avenue du Maréchal Lyautey – 91 490 Milly-la-Forêt
Représenté par son Président, Monsieur Jean-Jacques BOUSSAINGAULT

Ci-après désigné « LE PARC NATUREL REGIONAL DU GATINAIS FRANÇAIS »

Et

Structure.....

.....

Dont le siège est situé

.....

Et représentée par M./Mme.....

En sa qualité de.....

Et dont les coordonnées sont les suivantes [téléphone et e-mail] :

.....

.....

Ci-après désigné « PARTENAIRE DES AMBASSADEURS/AMBASSADRICES »

Il est convenu ce qui suit :

Le partenaire reconnaît avoir pris connaissance des engagements et principes exposés dans la présente convention et s'engage à les respecter dans le cadre de son rôle de partenaire. Le Parc naturel régional du Gâtinais français s'engage à fournir au partenaire l'ensemble des outils de communication nécessaires ainsi que l'accompagnement technique tels que décrits dans la charte.

Fait à, le / /

**Le Président du Parc naturel régional
du Gâtinais français
M. Jean-Jacques BOUSSAINGAULT**

**Le Partenaire
Structure
M./Mme**